

DEPARTEMENT DES VOSGES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Domèvre-sur-Durbion


Modification n°1 du PLU

Dossier de Modification n°1 du PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal de Domèvre-sur-Durbion en date du 10 novembre 2022

planche 1 : planche centrée sur le bâti Echelle : 1:2 000

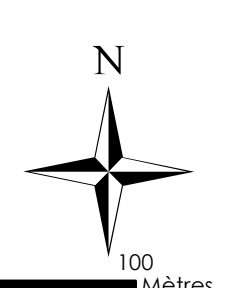
Historique de l'évolution du document d'urbanisme :
- Elaboration du PLU approuvée le 03 mai 2016.

- éléments remarquables - éléments ponctuels (cf. règlement écrit)
- règles architecturales particulières (cf. règlement écrit)
- éléments remarquables - éléments surfaciques (cf. règlement écrit)
- emplacements réservés
- zone de ruissellement
- zone inondable
- UA - zone urbaine - centre ancien
- UB - zone urbaine - secteur d'extension
- UE - zone urbaine - équipements
- UX - zone urbaine - scieries
- 1AUa - zone à urbaniser sur le court terme
- 2AU - zone à urbaniser "bloquée"
- A - zone agricole
- Ac - zone agricole - constructions agricoles
- Ah - zone agricole - habitat
- Nf - zone naturelle - espaces boisés
- Np - zone naturelle protégée



Bureau d'études éolis
Urbanisme
Aménagement du territoire
Communication et concertation

115 rue d'Alsace
88100 Saint Dié des Vosges
03 29 56 07 59 / 06 17 46 79 59
eolis.todesco@orange.fr



N

0 25 50 100 Mètres